



CERTIFICATION ITINÉRAIRE CULTUREL EUROPÉEN

Toute l'actualité

Après trois ans de travail, les efforts de l'Association des Sites Le Corbusier récompensés : le Conseil de l'Europe certifie « Destinations Le Corbusier : promenades architecturales comme *Itinéraire culturel européen* »

Patrick CESARI, maire de Roquebrune-Cap-Martin, a le plaisir d'annoncer que l'Association des Sites Le Corbusier (ASLC), dont la commune de Roquebrune-Cap-Martin est membre fondateur, vient d'obtenir la certification *Itinéraire culturel européen* accordé à « Destinations Le Corbusier : promenades architecturales », dont le Cabanon Le Corbusier fait partie.

Cette certification a été délivrée par les membres de l'Accord Partiel Elargi (APE).

Une cérémonie de remise de la certification sera organisée à l'automne avec tous les membres et partenaires du réseau, les Etats membres et l'Institut Européen des Itinéraires Culturels.

Ce projet culturel, soutenu notamment par la Fondation Le Corbusier, est complémentaire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO puisqu'il réunit à la fois des sites Le Corbusier inscrits et non-inscrits sur la Liste. Il vise à valoriser l'ensemble des œuvres construites par Le Corbusier à travers l'Europe (une trentaine de sites sur 3 pays -Allemagne, France, Suisse- dans un premier temps) et à poursuivre la dynamique engagée entre les membres et partenaires internationaux.

Pour mémoire, le 25 septembre 2018, l'ASLC avait déposé son dossier de candidature *Destinations Le Corbusier : promenades architecturales* auprès de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe. Le 10 avril dernier, l'ASLC avait présenté oralement le dossier devant les membres de l'APE sur les itinéraires culturels à Luxembourg.

Origines de l'association

Pour favoriser la coordination globale entre les sites Le Corbusier, les collectivités sur lesquelles se trouve une œuvre Le Corbusier ont décidé de se fédérer pour coopérer sur les questions de protection et de promotion du patrimoine corbuséen. La séance constitutive de l'Association des Sites Le Corbusier s'est tenue à Ronchamp le 27 janvier 2010.

Objectifs de l'association

- animer un réseau chargé de préserver et promouvoir les sites Le Corbusier,
- favoriser l'échange de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur du patrimoine Le Corbusier,
- être force de proposition dans les différents domaines auprès des acteurs du patrimoine de par le monde.

Pour rappel, *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne*, comprenant 17 réalisations situées dans 7 pays sur 3 continents, est également inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 17 juillet 2016.